

MESURE 3 du Plan de soutien à la Filière Forêt/Bois 2015-2020
Desserte forestière
Soutien à la création de voiries forestières

ELIGIBILITE

Etre géographiquement dans un massif C1 ou C2 du schéma de desserte forestière de la Loire pour la création de voirie forestière

CONDITIONS

Etre éligible aux conditions d'obtention des aides FEADER et compatible avec le Document de Mise en Œuvre (DOMO)

Engagement d'entretien courant pendant 30 ans et engagement de lever ou bornage de la voirie créée si nécessaire dans un cadre conventionnel.

AIDES

10 % des dépenses d'investissement et de maîtrise d'œuvre sur la base de la somme subventionnable retenue avec les autres financeurs Europe/Etat/Région

50 % des acquisitions de dépôt, place de retournement, sur largeur, y compris frais d'actes

50 % des frais de bornages pour lever d'emprise et délimitation de dépôts

50 % des études environnementales

L'aide du Conseil général de la Loire ira chercher des financements Feader au titre des contreparties nationales, mais la collectivité se laisse l'opportunité d'être financeur en Top-up

PIECES A FOURNIR

Au dépôt du dossier unique (à déposer au guichet unique DDT42 à l'attention de Mr Jean Charles BARNERIAS) : copie du dossier complet de demande des crédits Feader + délibération de la collectivité + mémoire technique + plan de financement + plan de situation du projet sur IGN et orthophotoplan + plan d'assemblage communal cadastral situant le projet + devis des entreprises de travaux ou estimatif du maître d'œuvre + devis de bornage pour lever de la route forestière (si nécessaire) + devis de bornage et frais d'actes (si acquisition de dépôts) + RIB

A la demande de versement de la subvention: procès-verbal d'achèvement de travaux + état récapitulatif des dépenses dûment certifié + copie des factures mandatées + convention avec le Conseil général de la Loire dûment datée et signée